



Déclaration liminaire UNSA Éducation
CSA Ministériel Jeunesse et Sports
du 31 mars 2026

Monsieur le Président,

L'UNSA Education demande l'ouverture d'une concertation sur la gestion des mises en cause de collègues en matière de Violences Sexistes et Sexuelles, au regard de l'augmentation des cas. Nous demandons des données statistiques sur les signalements reçus, les enquêtes administratives, les procédures disciplinaires. Cette transparence est obligatoire. Comme le stipule l'article L531-1 du code général de la fonction publique, le conseil de discipline doit être saisi sans délai de toute suspension à titre conservatoire. Nous exigeons que vous respectiez cette obligation légale, ce que vous ne faites actuellement jamais. Cette transparence est aussi nécessaire pour identifier les situations les plus à risque et envisager les actions correctives d'ampleur à mener en matière d'information, de formation et de prévention. Les procédures sont multiples : disciplinaires, administratives, pénales, fédérales, fin de mission de Conseillers Techniques Sportifs ou de contrat Préparation Olympique... Leur articulation doit également être pensée, harmonisée et stabilisée, en fonction des situations. Nous demandons qu'un groupe de travail soit organisé, au moins pour pouvoir en discuter et étudier ce sujet ensemble. C'est essentiel pour que nous, comme vous, puissions informer et conseiller nos collègues, notamment pour limiter les cas fautifs, mais aussi pour faire face à ce nouveau risque professionnel lorsque les signalements sont classés sans suite, voire abusifs. Vous devez sanctionner les agents fautifs, mais aussi protéger ceux qui sont innocents. Vous ne pouvez pas rester les bras croisés face à l'amplification du phénomène. Cela devient un sujet RH majeur. Vous le traitez actuellement au cas par cas et c'est compréhensible. Mais au-delà, la profession a désormais besoin d'une doctrine collective claire.

Plus largement, il est urgent de restaurer la confiance dans un traitement équitable des agents. Les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle doivent être clarifiées et transparentes et nous demandons à ce qu'elles nous

soient présentées dans une prochaine instance. À situation identique, la réponse doit être la même, quel que soit le niveau hiérarchique des agents concernés.

Sur le budget, nous dénonçons une baisse très importante, très largement supérieure à la moyenne, alors même que les politiques Jeunesse et Sports devraient être renforcées. L'éducation populaire est un levier essentiel, notamment face aux phénomènes de radicalisation. La suppression du SNU ne saurait expliquer cette baisse puisqu'elle ne représente qu'un tiers de la baisse globale de plus de 200 millions d'euros du budget jeunesse.

Concernant la **formation statutaire**, nous pointons une dégradation des conditions d'accueil des stagiaires : manque de temps d'échange, surcharge de travail, absence de progressivité dans l'autonomisation, alternance déséquilibrée, conseiller de stage trop fréquemment éloigné, missions inadaptées pour des débutants... Absence des spécialités pour les CEPJ et les CTPS jeunesse... Les conditions matérielles restent également problématiques, notamment sur la rémunération et les frais et remboursements.

Plus généralement, sans moyens dédiés, la **formation continue** restera un objectif affiché. Nous demandons aussi plus d'informations sur les intervenants et les coordonnateurs pédagogiques (profil, statut, localisation géographique, évaluation des formations du point de vue pédagogique, logistique, matériel...).

Pour les formateurs et les formatrices qui sont CEPJ, CTPS, PS, IJS ou administratifs, nous demandons que la prise en charge de leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration ne diminuent pas d'autant les crédits affectés aux académies sur la formation des personnels Jeunesse et Sports.

Nous réitérons par ailleurs notre **demande de disposer de budgets spécifiques et séparés entre la formation initiale et la formation continue**. De même, au regard des positionnements récents et problématiques de certaines EAFC, nous dénonçons les entraves au droit fondamental de se former. Nous alertons solennellement sur la dérive inacceptable d'obliger les collègues ou les hiérarchies à devoir "choisir" entre plusieurs agents pour savoir qui pourra partir en formation ou non.

Sur le **plan handicap**, nous saluons des avancées, mais les moyens restent insuffisants. Il faut accélérer les aménagements de postes, renforcer l'accompagnement et garantir une politique réellement ambitieuse et homogène sur tout le territoire.

Enfin, dans la perspective d'un relèvement du taux d'emploi, des efforts importants seront nécessaires. Nous appelons à une véritable politique d'inclusion, avec des outils de suivi efficaces et un accompagnement équitable pour tous les agents.

Concernant le Plan National d'Action Égalité Professionnelle, nous déplorons toujours le manque de soutien et d'engagement réel de la part de la Direction des Sports dans les travaux.

Le SNAPS et le SEP ont récemment dénoncé certaines décisions locales inappropriées et parfois erronées en PACA, Hauts de France et à l'ENSM. A Prémanon, les choses évoluent bien puisque l'agent concerné a reçu des excuses de l'établissement. Nous attendons désormais que sa demande de CET soit traitée conformément au droit. Mais nous saluons cette avancée.

A la DRAJES Hauts de France, les demandes de CET des CTS ont été validées. Les CTS concernés et leurs DTN avaient été sollicités pour justifier à posteriori qu'ils n'avaient pas pu poser l'intégralité de leurs congés. Cet exercice était évidemment inutile et nous en connaissions le résultat à l'avance. Tout connaisseur des CTS admet comme une évidence que la temporalité des missions des CTS ne tient généralement pas dans 208 jours de travail effectif. Nous nous réjouissons que la DRAJES des Hauts de France ait pu finalement en convenir. Nous sommes toutefois perplexes face à l'incongruité de cette situation : les services RH du rectorat de Lille gèrent les congés des CTS depuis 2021, pourquoi remettre en cause cette année ce qui n'a pas posé de problèmes les 4 années précédentes ?... Quoi qu'il en soit, nous tenons à saluer les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec Mme la Rectrice et avec la DRAJES. Nous attendons avec impatience le groupe de travail que Mme la Rectrice a souhaité mettre en place et nous partageons l'analyse de la DRAJES : la régulation du temps de travail des CTS doit être mieux anticipée et mieux pilotée. Nous ne doutons pas que nous trouverons ensemble des solutions adaptées.

En PACA, en revanche, nous sommes nettement moins heureux... Le DRAJES se comporte toujours de façon aussi autoritaire et péremptoire. Il reste hermétique aux explications et arguments de ses agents. Il ne fait aucun effort en direction des représentants des personnels. Il a démontré qu'il avait menti aux représentants des personnels devant le SGRA et qu'il ne sait même pas qui sont ses agents. C'est déplorable. Nous craignons que les relations sociales ne continuent de se tendre.

Enfin, **nous alertons sur l'augmentation des enquêtes administratives qui mobilisent de plus en plus de collègues pas forcément volontaires ni formés.** Cela concerne tous les corps : PTP, IJS et personnels administratifs. Le sujet est sensible et complexe mais il devient nécessaire de pouvoir en discuter sur un temps et dans un espace dédié. Les personnels doivent être soutenus et accompagnés par l'employeur, notamment en matière de prévention et de soutien psychologique. Les conditions matérielles d'audition et de d'accueil des victimes ou mis en cause doivent être adaptées et fonctionnelles. Ce n'est pas toujours le cas (isolation phonique, confidentialité, recours à des médiateurs, gestion des tensions...).

Nous indiquons et rappelons notre vigilance pour que le sujet des enquêtes administratives n'empêche pas les collègues ni les services de continuer à porter et mettre en œuvre des politiques publiques de développement, d'intervention, d'accompagnement, de formation...

Nous devons collectivement travailler ces dimensions en amont.

Nous reviendrons de manière plus précise sur les différents points à l'ordre du jour, merci de votre attention.

Les représentants UNSA Education :

Anne-Marie Jean-Jacques et Yves Paploray (Administration et Intendance)

Philippe Bissonnet, Ezzate Cursaz, Tony Martin, Franck Baude, Caroline Jean (SNAPS)

David Durand, Richard Reboul, Aurélie Canazzi, Christine Dubois (SEP)

Damien Kleinmann, Sébastien Dartai (SEJS)